



Les actions du COFRADE

La France à l'ONU

L'audition de la France au Comité des droits de l'enfant de Genève :
Cinquante-et-unième session - 25 mai-12 juin 2009

Pour mémoire, le COFRADE a rédigé un rapport pour le Comité des Droits de l'Enfant à l'ONU et a été auditionné par ce même Comité, cf. le rapport d'activité de l'assemblée générale du COFRADE de l'an dernier.

Par la suite le COFRADE a été invité à assister à l'audition de la France par le Comité des Droits de l'Enfant le mardi 26 mai 2009. Ont ainsi assisté à l'audition de Genève : Andrée SFEIR de l'association Eveil, Sylvie ROSENBERG-REINER de l'association Apache, Jacqueline GREVY de l'association FEEM, accompagnée de Maître Nathalie JOFFROY et de Mme Claudine FERREIRA.

Compte-rendu réalisé par Jacqueline GREVY, présidente de Femmes et Enfants du Monde, sur l'audition de la France à l'ONU, le mardi 26 mai 2009.

Extrait de l'allocution et des réponses de Madame Nadine MORANO, secrétaire d'état en charge de la Famille pour le Gouvernement français.

Madame MORANO précise que le pilotage de l'application de la CIDE est assuré par l'état parti.

La politique de la famille est à la charge du Secrétaire d'Etat à la famille et considère la CIDE comme un cadre juridique pour une mise en œuvre avec rigueur.

L'ambition du gouvernement est de mettre en œuvre la loi du 5 mars 2007

- Avec le développement de la prévention
- La détection d'alerte

- La cellule d'alerte dans chaque département, il y en a 70 à l'heure actuelle, ainsi que des observatoires locaux.
- La volonté de former à la protection de l'enfance magistrat, policiers, éducateurs sportifs.
- Un cadre institutionnel : coordination entre Etat, départements et associations, assumés par le département depuis la décentralisation.

Ce sont 5 milliards d'euros en 2008 qui ont été consacrés à la protection de l'enfance.

Il a également été évoqué la protection de l'enfant dans le cadre familial, politique globale de la famille avec :

- L'entrée en vigueur des jeunes majeurs dans la protection,
- Une aide à la parentalité,
- La lutte contre la violence.
- Dans la séparation parentale, il convient de privilégier l'enfant.

7 millions d'euros aux associations pour aider les parents dans leurs rôles de parentalité : 600 000 parents ont été aidés.

- L'état garde les mesures judiciaires.
- Le défenseur des enfants est une autorité indépendante appréciée.
- Réforme des tutelles en 2009, 14 nouveaux décrets, il en reste 7 à faire promulguer.
- Rendre plus lisible l'adoption, mieux préparer les familles, dynamiser l'agence française de l'adoption.
- Existence du 119 : le numéro de l'enfance en danger, pour aider les enfants.
- Étendre le thème (ONED) un numéro sera disponible à la fin de l'été.
- Lutte contre :
 - La pédopornographie,
 - Les consommateurs de détention d'images porno. Les auteurs internet seront sanctionnés, infractions encore plus sévères, plus durcies, le jeune âge de la victime constitue des circonstances aggravantes.
 - Amélioration de la protection parentale, tests de nouveaux logiciels à destination des parents, campagne pour les prévenir.
 - 10 conseils proposés dans 1 livre ; 3,5 millions d'exemplaires de ce livre, à destination des parents (où est Arthur ?)
 - Spot sur le portable.
 - Un spot TV a été créé en Allemagne, application en France (coordination européenne, suivi dans les 27 pays).
 - Mme MORANO reprend les lois 227/23 (10 ans d'emprisonnement et ½ millions € d'amende), qu'elle aimerait voir étendu à l'étranger.

La conciliation en temps de vie familiale et extra familiale dans la vie d'un enfant reste à travailler.

La France a un fort taux de natalité, + 240 000 l'an dernier, ce qui nécessite un élargissement des modes de garde car 82 % des femmes travaillent. Ainsi, l'assistante maternelle peut désormais garder jusqu'à 4 enfants.

Le Gouvernement souhaite la création de modes de garde dans toutes les entreprises ainsi que l'ouverture de jardins d'éveil.

Pour conclure son intervention, Mme MORANO s'engage à appliquer la CI DE...

Mister CITARELLA, rapporteur ONU

- Remercie de l'intervention de la ministre, constate qu'il y a beaucoup d'annexes en plus du rapport.
- Souligne les difficultés Internet et la violence entre les enfants ainsi que vers les enfants.

Le Comité remercie du rapport arrivé avec un an de retard.

Il constate que rien n'est dit sur les territoires d'outre-mer. Or, on ne peut comparer la situation des enfants en France à celle des enfants des territoires d'outre-mer.

Concernant la préparation du rapport il manque la procédure de réalisation du document. Le rapport ne semble pas avoir été construit avec la société civile, ni avec les ONG, ce qui est une obligation fondamentale.

Problème du statut de la convention :

- Entre le conseil d'état et la cour de cassation, il y a un conflit, pas d'applicabilité directe.
- Dans certains tribunaux, on a une application directe et dans d'autres tribunaux non. Il faut pouvoir invoquer les droits de l'enfant CI DE, comme les règles françaises, voire à nationaliser les règles.
- La France a fait de nouvelles lois (308/2007), c'est un grand progrès, mais il faut faire plus, en tenant compte des préoccupations et des rapports faits préalablement. Certaines recommandations ont été prises en charges mais beaucoup ont été non tenues.

Mr FILALI

La France a tenu la promesse de mieux gérer le rapport.

Plusieurs avancées sont à noter : un très important travail législatif, l'adoption de l'enfant naturel, légifération sur les violences dans les couples, et alignement de l'âge du mariage.

Quelques questions néanmoins :

Le présent rapport a été fait entre ministères, mais n'est diffusé sur aucun site. Aucune promotion n'en est faite.

L'avancée des lois promulguées a été notée, mais on constate qu'il n'y a pas d'organisme chargé de la coordination (Conseillers généraux, ministère de la famille, etc.).

Une nécessité se dégage pour qu'il y ait la volonté d'une politique globale pour le respect du droit de l'enfant.

Un plan national d'action doit être élaboré avec obligation, tous les 3 ans (dès 2009), de présenter un rapport à l'Assemblée Nationale, où en est la France ?

Où en est la délégation parlementaire ?

Le défenseur des enfants a le droit de donner son avis, où en est-on ?

Mesure pour que le CNI S donne les statistiques de suivis, les observations sont macro économiques.

Est-ce que les formations prévues pour la protection de l'enfance seront obligatoires ? Il semble y avoir encore une méconnaissance des droits de l'enfant.

Le droit de réforme des mineurs de 13 ans (notion de discernement) est source d'inquiétude. Le Comité de Genève voudrait avoir une confirmation que la notion de discernement ne concernera pas les moins de 13 ans.

Mme AIDOU

Les familles sont en mutation. Il faudrait que la politique soit appliquée de façon horizontale et verticale.

Il faut penser une politique qui intègre l'enfant dans sa globalité et durant toute sa vie d'enfant.

La diffusion de la convention reste restreinte auprès des collectivités, auprès des enfants et des parents et dans les territoires d'Outre-Mer. 2/3 des adultes et 1/3 des enfants ne connaissent pas la CIDE.

Mr POLLAR

- Le rapport reste silencieux sur les collaborations internationales, qu'est ce qui a été fait ? Influence lors de la présidence française ?
- Jusqu'où est-on allé à 0.7 % du PIB, pour le développement international ?
- Age dans les forces armées, 16 ou 17 ans ? La loi en France n'a pas été modifiée.
- Discrimination, pour les étrangers enfants, quels sont leurs droits ?

Mr FILALI

- Tout en prenant en considération l'indépendance de la justice, comment peut-on changer les attitudes ?

- Application sélective de la CI DE ?
- Délégations des droits de l'enfant (la loi n'est pas passée au niveau du Sénat), comment cela va-t-il se passer ?
- Enlèvements d'enfants, accords bilatéraux. Doit-on encourager ces accords ?
- Beaucoup de nouvelles lois, mais l'état a-t-il fait des campagnes d'informations pour informer les familles et les enfants ? Délégations des enfants ?
- Gardes à vue, niveaux élevés de suicides dans les prisons, il n'y a rien dans le rapport.

Mr ZERMATTEN

- Le rapport ne propose aucune donnée sur la protection de l'enfance en danger, uniquement quelques données des fichiers de la Police et de la justice.
- 1,5 millions d'enfants pauvres ou 2 millions ? Il est nécessaire lancer une grande recherche sur l'état des vos enfants, de vos familles au pays des droits de l'homme !!!!
- Chaque personne doit se poser la question : où est l'intérêt supérieur de l'enfant ?
- Quelle application concrète de l'intérêt supérieur de l'enfant, dans tous textes législatifs ? Il y a des avancées, mais aucune application concrète de l'intérêt supérieur de l'enfant ne se trouve ni dans le droit civil, ni exécutif et ni administratif....

Mr KRAPPMANN

- L'article 21, les enfants le connaissent-ils ?
- Les jeunes scolarisés sans papier sont-ils renvoyés dans leur pays ? Comment et dans quelles conditions ?
- Existe-t-il des lieux de détention d'enfants filles ou garçons ?
- Demandes d'explications à l'Etat partie, sur les enfants étrangers qui sont séparés de leurs parents.
- Interrogations sur la procréation assistée ? circonstances, enregistrement.....
- Droit à l'identité, comment la France procède-t-elle pour les enfants nés dans l'anonymat, avec quelles garanties de l'identité ?

Le rapport de la France est très long et riche, mais il manque une auto critique. On y trouve beaucoup d'informations noyées en annexe (registres non complets (Mayotte). La France respecte-t-elle bien les droits des enfants nés sur le territoire français ?

Réponses de Madame MORANO :

- Dans la préparation du rapport, le gouvernement a pris en compte l'ensemble des acteurs, Mme MORANO précise que dans la convention internationale des droits de l'enfant, 11 articles sur les 54 sont applicables en France.
- Pour la question des territoires d'Outre-Mer, il n'y a pas de différence entre la métropole ou les DOM/TOM (pour Mayotte, jusqu'à présent, le droit local prévalait).
- Quant à la diffusion de la CIDE, le document est consultable sur le site internet du ministère de la famille.
- L'information sur les droits de l'enfant est faite dans le cadre du primaire et du secondaire ainsi que dans les I UFM.
- La France fera des droits de l'enfant un événement national coordonné par le ministère de la famille. Ce ministère travaille avec d'autres ministères, d'où une politique globale, domaine inter ministériel, dont le pilote est Mme MORANO.
- Les données : la Loi de 2007 (les 70 centres de signalement) et les informations recueillies au 119 permettront d'avoir des statistiques,
- Rôle du défenseur des enfants : celui-ci est en prise permanente avec le terrain
- L'âge minimum est de 18 ans pour être sur le terrain dans l'armée, école de la 2ème chance, aucun mineur dans la légion étrangère,
- Renforcer les accords bilatéraux avec beaucoup d'autres pays (11 à ce jour)

Madame MAURAS

- Moins 1,8 % c'est la récession économique prévue en France en 2009, comment la France va-t-elle faire pour respecter ses engagements ?
- Le manque de moyens de la mère et de l'enfant entraîne une précarité chez l'enfant, quelles réponses sont apportées par la France ?
- Justice : la France vient au 23^{ème} rang pour son investissement financier consacré à l'enfant.
- Ne faut-il pas créer une politique globale pour appliquer la CIDE et mieux comprendre les avancées et les carences ?

Mr KOTRANE

- Connaitre les droits des origines d'un enfant (accès aux origines), qu'en est-il pour la France ?
- Enregistrement des actes de naissances ?

- La France favorise-t-elle l'adoption ? la France fait-elle la promotion de l'Agence de l'adoption ?
- Quelles sont les accords avec les autres pays ?
- La France semble acquiescer certaines adoptions illégales, allez-vous sanctionner ?
- Allocations familiales, niveau de vie des enfants...
- Enfants isolés, en situation d'urgence, groupe de travail au ministère de la famille le 24 juillet 2006, des avancées mais beaucoup de préoccupations,
- L'assistance juridictionnelle est-elle automatique pour chaque enfant ?
- Le jour franc est-il respecté ?
- La France n'a pas assez d'administrateurs « ad hoc », (ex. le cas des jeunes afghans),
- Pas de mesure concrète pour de nombreux cas ?
- La Loi 2007, pas de décret d'application

Mr CI TARELLA

- Les dispositions de la France ne sont pas en accord avec la CI DE, et cela soulève le problème de la justice des mineurs, entre 16 et 17 ans, qui sont considérés comme des adultes et non pas comme des mineurs.
- Le recours au principe de discernement donne lieu à des discriminations car l'appréciation des juges n'est pas identique et relève souvent de l'arbitraire.

Mme AL ASMAR

- Tous les enfants ont-ils accès à l'école dès la petite enfance, ou regroupés par la langue ?
- Quel plan d'actions pour la violence dans les écoles ?
- Existe-t-il des recherches ou études sur le pourquoi les enfants étrangers ou non étrangers ne vont pas à l'école ?
- Seconde chance pour les abandons d'école : débouche sur le chômage des jeunes, manque de données.

Mr POLLAR

- Education des droits de l'homme ? où en est la France ?
- Qu'en est-il pour les châtements corporels et autres mesures disciplinaires ? les données sont peu claires.
- Les symboles religieux à l'école : peu clair.
- Adoption des enfants étrangers, rapport des suivis ?
- Problème de l'égalité de traitement devant l'adoption nationale ?
- Quelle protection des données informatiques concernant les enfants ?

- Sur l'adoption, un groupe interministériel a travaillé dessus, mais comment peut-on être sûr que l'on fasse attention aux droits de l'enfant ? Il y a des pays qui ont adopté la convention de la Haye et d'autres non, comment se font les contrôles, avec quelle égalité de traitement ?
- Exploitation sexuelle : y a-t-il des mécanismes pour prévenir la prostitution infantile ? statistiques de l'exploitation sexuelle ?
- Y a-t-il une police spéciale qui suit ce thème ?
- Quelle est la position de l'état partie pour s'assurer que des armes de petits calibres ne parviennent pas dans les mains des enfants ?
- Quel est le niveau d'instruction des troupes françaises ?
- Arrêt de la cour d'appel qui a suscité un projet de loi, résolution jamais suivie...

Mr PURAS

- Intégration des enfants handicapés (mentaux, autistes, etc...) ?
- Service à la petite enfance, il y a des lacunes au niveau préscolaire,
- Service de santé pour l'enfance : quelles sont les mesures de protection aux enfants les plus vulnérables ?
- Prévention de la violence ? de l'alcool ? des abus sexuels ?
- Impression qu'il y a une volonté de réduction de la violence, alcool, abus, drogue, mais pas de lutte contre les conséquences
- Que fait-on pour la promotion de la prévention ?

Mr Zermatten

- 37 centres instituts/centres spécialisés pour les jeunes : qui s'en occupe ? comment sont formés les éducateurs ? Quels sont les liens avec les parents ?
- Refonte de l'ordonnance 45, juge de protection et juge de proximité ?
- Justice pénale ordinaire, enfant statut de victime ou témoin, quelles sont les formations des magistrats ?
- Droit de correction : est ce que cela va être législatif ?
- Enfants étrangers dans les centres de détention : est ce qu'ils bénéficient d'un administrateur ad hoc ?
- Expertise de l'âge d'un enfant étranger (par expertise osseuse) : différence de traitement ? qui en a la responsabilité ?

Mme LEE

- 150 000 enfants quittent l'école = exclusion sociale
- Violence à la TV, enfants exposés, idem jeux vidéos, interdire violence TV et jeux vidéo aux enfants
- Enfants du voyage et enfants Roms : école ?

Mme ALDOO

Santé des adolescents : ex : centre des enfants depuis 2004, c'est louable, mais les problèmes persistent (drogue, alcool, grossesses, suicides) avec des situations préoccupantes, (10 000 suicides officiels, 40 000 soupçonnés), quelles sont les causes, études et recherches ?

- Encourager les naissances, mais si ensuite suicides, alcools, drogues, quelle stratégie ?
- Il manque des pédopsychiatres en France,
- Pourquoi autant d'enfants fugueurs ? Les enfants connaissent-ils le numéro 119 ? que fait la France ?

Mr FILALI

A propos de la réponse de Mme MORANO :

- La ratification oblige le respect de l'application de la convention. Or, seuls 11 articles sur 54 sont appliqués en France, pourquoi ?
- Les lois internes viennent-elles après la CI DE ?
- Problème zone d'attente des mineurs : attitude arbitraire de la Police
- Récupération des parents en situation illégale devant les écoles/lycées par les gendarmes ?

Mme ORTIZ

Adoption : sur la base donnée de 5000 à 5500 adoptions, 60 % sont internationales (Convention de la Haye ?), et 35 % sont signataires de la convention de la Haye. La France ne suit pas les recommandations de la CI DE, en ce qui concerne les droits d'adoption.

L'adoption simple doit être abandonnée car peut conduire à des ventes d'enfants. La France travaille maintenant avec 20 pays, par l'intermédiaire des ambassadeurs, cette voie ne contourne-t-elle pas les voies normales ?

Quel contrôle vis-à-vis des enfants adoptés ? ex Vietnam, 2764 enfants, mais pas de protection (satisfaction des adultes et pas des enfants), que pensez vous faire ?

Pourquoi y a-t-il autant de demandes d'adoption en France ?

- Ø 7500 adoptions simples
- Ø 3000 adoptions pleinières
- Ø Mais très souvent à 18 ans

La décision de mettre des volontaires dans les ambassades ne me paraît pas saine.

Mme LEE

- Pas assez de place dans les crèches et les garderies.

- L'allaitement prévient l'obésité, que faites-vous pour favoriser l'allaitement ? Ne faites-vous pas trop de « pub » pour le lait de substitution ?
- Les enfants handicapés : termes français « médico-sociaux » qu'en est-il ?

Autres questions

- Maternité et la petite enfance : interview obligatoire au 4ème mois ? quels types de données sont enregistrés ? Comment suit-on ensuite les enfants ? Quel lien avec l'école, la santé, qui intervient ? qui a les données ?
- Le congé parental et maternel : il y a un choix libre, mais il y a beaucoup de parents qui n'ont pas le choix. Est-ce le père ou la mère qui le prend, est-ce un choix économique ou de société ?
- Importance de l'allaitement durant les 6 premiers mois, quelle est la politique française sur l'allaitement, a-t-on des statistiques ?
- Pourquoi manque-t-on en France de places dans les crèches et les garderies ?
- Influence des soins des bébés sur la scolarité ?

Madame MORANO

A propos des mineurs étrangers isolés

- Centre de rétention, situation irrégulière, la France a souhaité se doter d'un contrat d'immigration avec parcours d'intégration depuis le pays d'origine.
- 15 000 personnes ont été naturalisées françaises.
- Des consignes ont été données pour qu'il n'y ait pas d'interpellation des parents à proximité des écoles,
- Régime d'assignation administrative, les mineurs peuvent être placés en zone d'attente, ce ne sont pas des prisons. Sous contrôle du juge, les enfants ne sont pas séparés des parents.
- Création d'un groupe inter ministériel pour tout gérer, il y a quelques semaines.
- Concernant les mineurs étrangers isolés, nous assurons cette protection, et remercions les associations qui assurent des relais (3000).
- Les enfants de moins de 13 ans sont accompagnés par une nurse dans un hôtel. Les enfants de plus de 13 ans sont envoyés dans un autre hôtel sous le contrôle de la Croix Rouge.
- Qu'en est-il pour un enfant qui est renvoyé dans son pays, journée (jour franc) ? Le jour franc doit être donné et appliqué pour tous les enfants. (Cela se passe surtout à Roissy, où 95 % des enfants arrivent).

- Comment est-il possible de dire qu'un enfant est mineur ? La méthode de radiographie des os n'est pas très fiable (examen âge osseux du poignet), au pire on minore l'âge pour être toujours en faveur de l'enfant.

Age pénal : les enfants entre 16 et 18 ans ne sont jamais considérés comme des adultes.

Actuellement, projet de réforme, « code pénal des mineurs » est en cours. Nous sommes en stade de la réflexion, avec un avant projet, une phase de consultations sur la proposition d'un seuil d'âge (actuellement au cas par cas, peut être 13 ans pour l'âge seuil), la consultation de magistrats, l'ordonnance de 1945, la volonté d'une implication très forte des parents...

Pour les enfants multi récidivistes, il ne faut pas non plus leur faire croire, qu'ils ne seront pas poursuivis pénalement.

En 2002, il y eu 28 000 condamnations pour délits et en 2006 le nombre est monté à 56 000.

Concernant les châtiments corporels, le code pénal répond à cette question. De ce fait, la France n'est pas engagée dans la lutte contre la fessée.

Le Comité interpelle la France pour qu'elle s'engage à informer et à éduquer les parents, les adultes, les associations. Il devrait exister des moyens d'accompagnement des parents que la France devrait valoriser.

Madame MORANO :

- A propos de la violence à la TV, des jeux vidéo, depuis 1996, il existe une signalétique pour la TV, ainsi que des campagnes régulières à la TV, pour la TV.
- Le travail initié par le Programme PEGGI sur les jeux vidéo : un groupe de travail a été créé, pour que dans les lieux de vente, il y ait des informations.

La réforme sur l'adoption s'inscrit dans un plan global :

- 28 000 agréments par an actuellement, à revalider chaque année
- 4 000 demandes d'adoption : traité par le comité inter ministériel de l'adoption qui traite les 80 % d'adoptions internationales, son critère : l'Ethique.
- Création d'un carnet d'adoption avec accompagnement médical et psychologique.

- Réunion collective des parents, consigne : dire la vérité.
- Volonté d'intégrer des enfants qui sont en placement judiciaire, et empêcher le ballottage des enfants (jusqu'à 6 familles d'accueil) modification de l'article 350.
- Nous avons des enfants qui ont des besoins particuliers (maladie, handicap, fratrie).

Mme Nadine NEULAT BILLARD, Chef de cabinet de l'action sanitaire et sociale - France

A été surprise par les réflexions du Comité sur les interventions des ambassades pour les adoptions, pensait que ce qu'avait fait la France était très bien. En fait l'accent mis par le Comité est que la France a créé une 3^{ème} voie d'adoption.

Mme Anne-Françoise TISSIER, conseillère du Ministre

Violence en milieu scolaire : la France a souhaité se doter de données pour pouvoir mesurer cette violence. Mais cette étude expérimentale a lieu sur une seule académie.

Le décrochage scolaire est suivi par le ministère de l'Education nationale et l'objectif est de le réduire.

Données et bases élèves sont garanties comme confidentielles et restent très succinctes (Cf vie privé)

La Police vient dans les collèges pour faire de la prévention uniquement, pas de fichier constitué.

Base élèves, ce fichier a pour but de gérer administrativement le suivi scolaire, un grand nombre d'éléments ont été retirés, suite à concertation avec différents organismes (ex : parents des élèves).

La CIDE a sa place

- dans le cadre de l'éducation civique, en primaire et au collège,
- au lycée dans l'éducation civique et juridique.
- Au cours de la Journée des droits de l'enfant,
- Au cours de la journée des droits de l'homme,
- Au cours de la journée de l'esclavage,
- Lors de récompenses sur des prix littéraires.

Ressources de budget consacrés à l'enfance :

1 000 000 d'enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté (voir plus, si on faisait les calculs comme préconisés par l'Europe).

Que fait la France pour que le nombre n'augmente pas malgré le chômage et la récession économique ? Il semble que cela soit difficile car la France n'a pas de cohésion sur le thème de l'enfance.

Impact de la crise :

Nouvelle convention : + 7 % avec la CAF, pour palier à la crise (4 milliards d'euros), et le nouveau revenu complémentaire qui va démarrer le 1 juin 2009.

Création de jardins de l'éveil.

L'allaitement : les textes prévoient que pour les mamans qui allaitent, il y a des possibilités de travailler pendant un an, avec une heure par jour pour que la Maman puisse assurer l'allaitement.

Le lait de substitution : pas de réponse très précise apportée par la France, possibilité de donner ultérieurement un compte rendu.

La France et les adolescents : création de 77 maisons de l'adolescent, cela permet de répondre aux problèmes de tentatives de suicides, grossesse, pilule, (77 000 consultations).

Etudes/statistiques à faire pour aider les jeunes à se projeter dans l'avenir et pour le suivi des adolescents, il faut encore améliorer le système.

Fugues des mineurs : chiffres qui arrivent du fichier national de la gendarmerie, il y a 2 catégories, familiale ou enfants placés dans un établissement.

Le dispositif ALERTE ENLEVEMENT, mis en place en 2006, a été mis en place à 8 reprises en France, et a permis de retrouver 8 enfants.

Dispositifs pris pour lutter contre la violence :

- La prévention par l'éducation,
- La lutte contre l'échec scolaire qui engendre la violence
- La publication d'un décret sur un socle commun des connaissances et compétences (avec compétences civiques) – citoyenneté en actes
- La lutte contre l'illettrisme : 15 % arrivent au collège sans maîtriser la compréhension de la lecture
- La promotion de la santé, lutte contre le tabac, le cannabis...
- Le repérage des enfants à problème (médecins dès le cours préparatoire, vue globale avec les parents)
- La lutte contre l'absentéisme : dès qu'un enfant va mal, il s'absente, d'où nécessité de réactions rapides des écoles devant l'absentéisme
- Un dispositif spécifique relais pour enfant déjà désocialisé (groupe de 6 à 8 élèves)

- Un dispositif inclusion/exclusion, trop d'exclusions, l'élève devrait avoir des mesures réparatrices au sein de l'école,
- L'accompagnement éducatif après la classe doit aider aux devoirs ou autres Cf : problème du temps occupé, activités pendant les vacances, écoles ouvertes
- Autres mesures : partenariat avec le ministère de l'intérieur et de la justice, chaque établissement scolaire doit faire un bilan de lutte contre la violence et le décrochage scolaire
- Revoir le problème des maisons d'adolescence, 50 000 consultations ?

BILAN : rapporteur

Beaucoup de points positifs, de meilleurs moyens mis en place.

Demande de diffusion large du rapport du Comité.

Les lois qui sont en train de se mettre en place doivent être influencées par les remarques du Comité,

Nécessité pour la France d'avoir une politique commune, avec une mission unique et globale.

Le Comité souhaite dans le prochain rapport une évocation des enfants des Dom/Tom et des minorités en France.

Contribution de Evelyne CORNILLE, représentant le COFRADE à l'UNICEF, à propos des retours de l'UNICEF sur l'audition de la France à l'ONU, le mardi 26 mai 2009

Beaucoup d'organismes étaient présents à cette audition pour évaluer la politique de la France. Le cloisonnement des politiques publiques est la remarque majeure. Autre remarque : la CIDE est de moins en moins connue des adultes autant que des enfants, malgré le travail des éducateurs - que fait la France pour remédier à cette carence, notamment auprès des professionnels de l'enfance ?

Beaucoup d'événements ont été médiatisés, notamment le port du voile à l'école, la situation de la pédopsychiatrie (futurs petits "délinquants" de 3 ans), la médecine de l'enfant à l'école... Autant de situations qui démontrent l'inégalité de traitement des enfants.

Le glissement systématique vers le Parquet est en augmentation (2 fois plus au pénal que vers la justice des enfants). Les départements, suite à la décentralisation seront-ils en mesure et auront-ils les moyens de financer les mesures prises pour les mineurs de moins de 13 ans, pré ou délinquants ?

"Lors de cette audition, la Défenseure des enfants a demandé une audition séparée des ONG, souhaitant également assister à la nôtre et refusant la réciprocité" souligne J. HINTZY. "Force est de constater que chacun considère que ces domaines sont une "chasse gardée", l'hétérogénéité des contributions pourrait être avantageusement considérée comme une richesse...

Seules quelques associations font paraître leur rapport sur Internet (comme France Terre d'Asile pour les mineurs étrangers isolés), le politique n'insuffle aucune ligne ni objectif communs. L'exemple de la pauvreté est vu par chaque ministère séparément, et pourtant quelques ONG ont fait des propositions".

A propos de la question des châtiments corporels, Nadine MORANO a protesté en disant que la France n'a de leçon à recevoir de personne, ce à quoi la Présidente du Comité des Droits de l'Enfant a rétorqué : "Vous n'avez rien à faire de ce que nous disons, on vous rappelle que vous devez appliquer des textes de votre pays et respecter le Conseil de l'Europe".

Sur la question des enfants étrangers isolés ou ignorés comme les Roms, les experts ont réitéré leur souci quant aux méthodes concernant les façons employées par la France (test osseux) que les pays du Nord estiment insuffisant. Le nombre d'enfants étrangers isolés augmente toujours, sur tous les départements. L'Ille et Vilaine (35) est le département qui reçoit le plus de demandes d'asile.

Les DOM TOM. Aucun élément concernant ces territoires, hormis qu'à Mayotte, les tempêtes ont gravement endommagé les locaux où étaient entreposés les registres civils. Ceux-ci ont disparu.

Aucune autre information venant en comparatif de ce qui est fait pour les enfants en métropole.

Les débats des adolescents

On parle actuellement beaucoup de la difficulté à éduquer les enfants, de l'absence de valeurs à transmettre, de jeunes qui n'ont plus de repères... Et pourtant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dont nous fêtons en 2009 les 20 ans d'existence, détermine l'Éducation comme un Droit pour tous les enfants quelle que soit leur origine, leur religion, leur environnement... Dans son article 29, cette convention définit les objectifs que doit viser l'Éducation en particulier sur l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté.

Lors de débats antérieurs, les adolescents mentionnent régulièrement l'importance de l'Education, nécessaire pour vivre avec les autres, pour accéder à l'autonomie, pour accéder à des connaissances pour devenir adulte. Mais qu'entendent-ils par Education ? Quel sens donnent-ils à ce mot ? Les enfants sont-ils éduqués pour le présent ou pour l'avenir ?

Cette éducation suffit-elle à développer chez l'enfant, chez l'adolescent, chez l'adulte une véritable capacité à faire des choix dans le respect de soi, dans le respect des autres, dans le respect du monde qui nous entoure, dans le respect des diverses cultures et croyances... ?

Autant de questions qui ont pu aider les adolescents à entrer dans le thème et à se saisir ainsi de cette notion d'éducation. C'est ainsi que le thème 2009 a été

Pourquoi l'Éducation est un Droit ?

Des rencontres à Lyon, à Toulouse et à Ouagadougou ont permis d'apporter les contributions de centaines d'adolescents et ont débouché sur une rencontre nationale à l'UNESCO à Paris, le 10 décembre 2009, date anniversaire de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. La réalisation de cette action a été rendue possible grâce à des aides financières de la Fondation pour l'Enfance, de la Fondation Solidarité SNCF, de la Fondation Bruneau.

Cette rencontre nationale en partenariat avec l'UNESCO a été réalisée en présence de

Jean-Pierre BUGADA, Responsable de la communication pour la France et Monaco, Centre régional d'information de l'ONU (UNRIC), Bruxelles

Vladimir VOLODINE, Chef de section, Droits de l'homme et égalité des genres, Division des droits de l'homme et de la philosophie, Secteur des Sciences Sociales et Humaines, UNESCO

Danièle SEIGNEURIC, Secrétaire générale adjointe de la Fédération Française des Clubs UNESCO (F.F.C.U.).

Le débat a été animé par Sophie RODRIGUEZ, Directrice d'un établissement de l'ADSEA.

En introduction il y eu la présentation du film intitulé « /Les droits humains en Europe » (2009, 90'), réalisé par les élèves de la classe de 3e-4e du Collège André Malraux de Paron, France, au cours de l'année scolaire 2008-2009, dans le cadre d'une classe à Projet d'Action Média, par Vincent MOISSENET, Professeur de lettres, coordinateur du projet « Réalisons l'Europe ». Projection d'une courte version (20')

Les groupes d'adolescents ayant participé

Association Initiatives Espaces Médiations (AI EM) au Burkina Faso
MJC Castelginest (31)
Centre culturel Alban Minville (31)
Lycée de Fonsorbes (31)
Collège Les Roussillous St Pierre de Lages (31)
Collège Hector-Berlioz Communay (69)
Collège du Tonkin Villeurbanne (69)
ITEP Les Moineaux (01)
MECS Les Peupliers (69)
SLEA et Collège Raoul Dufy (69)
Cepaj (69)
Fondation René Cassin (92)

Contribution de Janine Busson, présidente de Enfance-Télé : Danger au débat à l'UNESCO

Le principe de la liberté d'expression (article 11) a été rappelé. Celui du Droit des Enfants également « Une société qui n'est plus capable de protéger ses enfants est une société en grand désarroi. »

La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen nous rappelle dans son art. 4 que « La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »

La Convention internationale des Droits de l'Enfant(CI DE) précise les Droits des Enfants en matière d'Education :

Art. 2: Le droit aux moyens de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social.

Art. 9: Le droit à une protection contre toute forme de négligence.

Art. 10: Le droit à une éducation dans un esprit d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité.

Par qui est transmise l'éducation ?

Spontanément, nous répondons : Les parents, l'école.

Pourtant les chiffres mettent en évidence d'autres formes d'éducation. Les enfants de 4 -14 ans passent en moyenne par an :

- Ø 1400 heures par an devant la télévision
- Ø 1800 heures par an devant les écrans (jeux, films, communication, recherches scolaires)
- Ø 850 heures à l'école

Ø 33 heures de vraie conversation Parent/Enfant

Les médias exercent une imprégnation fusionnelle permanente qui ne fait que croître.

Quelles références morales apportent les médias ?

Le slogan dominant est : « Je veux tout, tout de suite et tout m'est permis pour y parvenir ».

Ce « modèle induit » est le moteur des Médias qui est de faire « consommer à tout prix ».

Nos instincts les plus primaires, basés dans le cerveau reptilien sont sollicités. Sexe et violence font vendre parce qu'ils suscitent des émotions fortes, qu'ils captent « automatiquement » l'intérêt de tous les publics.

Ces violences pourtant constituent de vrais traumatismes, voire un « viol de l'imaginaire » pour les Enfants. Elles modifient leur perception de la vie et du monde qu'ils croient plus dangereux qu'il ne l'est en réalité. Ces violences induisent des reproductions. Beaucoup d'enfants pensent que les conflits ne peuvent se résoudre que par la violence, ceci entraîne des mécanismes d'agression ou de soumission. Le statut de la femme y est également bien dégradé.

Les règles comportementales induites notamment par la télévision sont : dominer, écraser l'autre, se venger, séduire à tout prix, manipuler.

Les publicitaires utilisent abondamment la névrose et la frustration car les individus fragilisés consomment alors pour se rassurer ou combler des manques.

Les médias, dont l'influence est prépondérante, ont-ils le DROIT de délivrer de tels messages ? Des médias devenus surpuissants, ne respectent plus les règles éthiques élémentaires. Au nom du profit et de la course à l'Audimat, ils ont perdu le sens de leur responsabilité envers l'Humanité.

Des études récentes publiées dans Science et avenir de septembre 2009 nous confirment que : « Ce que l'on regarde à la télévision modifie très fortement le comportement ». A fortiori chez les enfants dans le cerveau desquels tout s'imprime.

Si les télévisions décidaient de changer radicalement de cap, si elles décidaient de diffuser des messages "altruistes", alors l'altruisme - c'est à dire l'empathie, l'entraide, le respect des autres, la solidarité gagneraient plus rapidement du terrain et les repères fondamentaux reprendraient leur place.

Qu'est-ce qu'éduquer ?

- C'est transmettre des connaissances, des règles de vie, des méthodes, des expériences.
- C'est aussi offrir aux enfants les outils qui leur permettront de découvrir par eux-mêmes

Sous quelles conditions ?

- SENS et COHERENCE dans la démarche éducative-
- RESPECT et PROTECTION de l'Enfant

Qui rappellera aux médias leur devoir fondamental lié à leur immense pouvoir d'imprégnation ?

- Qui les adjointra de respecter les Enfants ?
- Qui les obligera à réparer ?
- Qui donnera l'impulsion d'une écologie médiatique ?

Les 20 ans de la Convention Internationale des DROITS DE L'ENFANT avaient soulevé cet espoir.

Je fais le vœu que ma modeste intervention, saluée par l'approbation des jeunes après la définition de la liberté (Article 4) mais aussi le rappel des nuisances induites par les violences à la télévision, trace le chemin d'une mobilisation de l'opinion publique pour que l'Education soit non seulement un Droit institué mais qu'elle devienne aussi une priorité dans les médias.